



Paris, le 7 octobre 2013

Annick GIRARDIN
député
conseiller territorial
de la Collectivité Territoriale
de Saint-Pierre-et-Miquelon

M. Jean-Marc AYRAULT
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
557, rue de Varenne

75700 PARIS

PERMANENCE SAINT-PIERRE

BP 4477 - 97500

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

TÉLÉPHONE

05 08 41 99 98

TÉLÉCOPIE

05 08 41 99 97

ADRESSE ELECTRONIQUE

ecrire@annickgirardin.fr

ASSEMBLEE NATIONALE

126, rue de l'Université

75355 PARIS cedex 07 SP

TELEPHONE

01 40 63 15 39

TELECOPIE

01 40 63 15 40

ADRESSE ELECTRONIQUE

agirardin@assemblee-nationale.fr

BLOG

www.annickgirardin.fr

Monsieur le Premier Ministre,

Conformément à nos récents échanges à l'Assemblée nationale sur les questions urgentes concernant Saint-Pierre-et-Miquelon et nécessitant un arbitrage au niveau de Matignon, j'ai l'honneur de vous saisir officiellement des dossiers en question.

Il s'agit de trois dossiers qui font l'objet d'une attente politique singulièrement forte au sein de la population de l'Archipel, mais qui sont irrémédiablement bloqués à l'heure actuelle du fait d'oppositions entre services ministériels, notamment entre le Ministère des Outremer, d'une part, et le Ministère des Affaires Sociales - dont tout particulièrement la Direction de la Sécurité Sociale - d'autre part.

Il s'agit de :

- l'ordonnance étendant à Saint-Pierre-et-Miquelon les aides au logement (Allocation de logement social, ALS, et Allocation de logement familiale, ALF) qui n'ont jamais pu être appliquées localement alors qu'elles existent partout ailleurs en France depuis 1971 et 1948, respectivement, conformément à l'habilitation législative prévue à l'article 25 de la loi relative à la régulation économique Outre-Mer ("Loi LUREL"). Il s'agira également de veiller à ce titre à l'adaptation des plafonds de ressources au niveau des prix et des salaires locaux, sur le modèle des prestations familiales récemment étendues à l'Archipel.
- l'ordonnance restant à prendre sur la base de l'article 74-I de la Constitution pour respecter un engagement gouvernemental répété et rendre annuel et automatique le mécanisme de revalorisation spécifique des pensions de la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) de Saint-Pierre-et-Miquelon au regard de la perte de pouvoir d'achat spécifique du fait de l'inflation locale, ainsi que pour étendre ce système aux pensions servies localement par l'Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM). L'Archipel ne


saurait plus souffrir de l'absence de ce dispositif du fait que des agents ministériels préfèrent la renvoyer sans cesse à une éventuelle modification en profondeur du régime de retraite à Saint-Pierre-et-Miquelon qui est évoquée et reportée systématiquement depuis une décennie.

- obtenir l'arbitrage de Matignon afin de concrétiser, à brève échéance, l'arrêté de revalorisation spécifique des pensions de la CPS de Saint-Pierre-et-Miquelon, promise par M. le Ministre des Outre-mer lors de son déplacement dans notre Archipel en février 2013 pour une application dès le 1er avril 2013. Un engagement explicite auprès de la population qui est pourtant resté lettre morte. Il va de soi qu'il sera également impératif de respecter l'engagement ministériel en assurant la rétroactivité au 1er janvier 2013 de cet arrêté.

La problématique de fond est la même sur ces trois dossiers et il est inacceptable que ces dispositifs de justice sociale élémentaire soient encore aujourd'hui, malgré des engagements ministériels clairs et des votes unanimes et répétés de la représentation nationale, bloqués dans la pratique par des dissensions de la part de responsables des services ministériels, tout particulièrement au sein de la Direction de la Sécurité Sociale.

Aussi, conformément à vos indications, j'ai l'honneur de vous saisir officiellement par la présente d'une demande d'arbitrage sur ces trois dossiers d'une importance politique et sociale primordiale à Saint-Pierre-et-Miquelon et qui ne peuvent décemment attendre davantage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Bien à toi,

Annick GIRARDIN